3

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique,

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1876.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DECQ ET DUHENT,

9, RUE DE LA MADELEINE.

1876

NOTES

SUR

DES JETONS DU MOYEN AGE RELATIFS AUX PAYS-BAS.

PLANCHES XXIII ET XXIV, FIG. 1 A 15.

La plupart des jetons que nous publions dans cet article sont inédits. Nous nous occuperons néanmoins de quelques-uns qui étaient déjà connus, mais qui nous ont paru pouvoir être l'objet de nouvelles explications.

I

Écu dans un encadrement circulaire à quatre lobes. Cet écu est écartelé de Brabant aux premier et quatrième quartiers, et de Limbourg aux deuxième et troisième quartiers.

Rev. Croix pattée, accompagnée de trois gros points dans chaque canton, le tout dans un encadrement circulaire à quatre lobes.

Cuivre rouge. Pl. XXIII, fig. 1.

Jeton frappé pour le service des finances ou de la maison d'un duc de Brabant, et, suivant toute apparence, du duc Jean III, dont le règne a été fort long (1312-1355). Il est d'un travail dont l'élégante simplicité rappelle celui de plusieurs des jetons des receveurs et échevins de

Bruxelles au XIVe siècle, publiés dans cette Revue par M. Renier Chalon.

II

Écu chargé d'un lion, et accosté de deux clefs. Au lieu de légende, huit fleurs à six pétales.

Rev. Écu au semé de France, avec une bordure pour brisure. Au lieu de légende, des rinceaux disposés en cercle.

Cuivre jaune. Pl. XXIII, fig. 2.

La réunion des armoiries que présente notre jeton ne nous paraît pouvoir convenir qu'à la comtesse de Hainaut Jeanne de Valois, sœur du roi de France Philippe VI, mariée en 1305 au comte Guillaume Ier, dont elle devint veuve en 1337. Les armes de ce comte étaient d'or, au lion de sable, et celles de Valois étaient un semé de France, à la bordure de gueules.

En l'année même de son veuvage, Jeanne de Valois se fit religieuse à l'abbaye de Fontenelles, en Hainaut; plus tard elle y devint abbesse. Elle mourut en 1352, ainsi qu'on le voit dans son épitaphe, rapportée par d'Outreman (1), qui a contesté l'exactitude de cette date, en donnant à entendre qu'il se rangeait à l'opinion de ceux qui ont prétendu que la comtesse était décédée en 1342. Mais il est maintenant prouvé que l'erreur est du côté de d'Outreman. On trouve dans *l'Histoire généalogique de la maison de France*, du P. Anselme, édition des PP. Ange et Simplicien (2), un titre qui constate l'existence de

(1) *Histoire de la ville et comté de Valenciennes.* Douai, 1639.

(2) T. Ier. p. 101.

Jeanne de Valois en 1346; et notre savant ami M. Henri Caffiaux, de Valenciennes, a montré cette princesse vivant encore, et agissant dans des affaires étrangères à son abbaye, en 1348 (1).

Il est probable que notre jeton a été frappé durant l'union de Guillaume Ier et de Jeanne de Valois, c'est-à-dire entre 1305 et 1337 ; mais nous ne connaissons pas d'impossibilité à ce qu'il eût été fait durant le veuvage de Jeanne, surtout si elle avait conservé un douaire exigeant pour son administration un train d'officiers et de comptables.

Les deux clefs, telles qu'elles sont placées sur le jeton, indiquent le plus ordinairement un service de chambre aux deniers.

III

✠ TV CONTE : DE FLTN : DRES. Écu au lion de Flandre.

Rev. Croix ornée, à triple nervure, et cantonnée de quatre fleurs de lis. Cette croix, qui offre de grands rapports avec celle des parisis d'or, de Philippe de Valois, est, comme sur ces derniers, dans un entourage de quatre arcs de cercle, réunis par autant d'angles saillants. En dehors du type, et comme légende, les lettres : IVE — EVI — EVI — EVI, dont nous ignorons la signification.

Cuivre jaune. Pl. XXIII, fig. 3.

(1) *Abattis de maisons à Commegnies, etc.* (1348-1382). Valenciennes, 1863, p. 10.

Sur un autre jeton dont le droit est semblable à celui que nous venons de décrire, le revers est ainsi :

✠ GARDES DE FAILR FETS P: (légende qu'on peut, d'après d'autres qui sont connues, rétablir de cette manière : *Gardez de faillir, faites par loisir*). Écu parti, au 1er de Flandre et au 2e semé de France.

Cuivre jaune. Pl. XXIII, fig. 4.

Les deux jetons que nous venons de décrire se rapportent au comte de Flandre Louis de Crécy (1322-1346). Le second, par les armes qui sont au revers, se rapporte en même temps, et peut-être plus particulièrement, à sa femme, Marguerite de France, fille de Philippe le Long, mariée en 1320, décédée en 1382. Ce dernier jeton a déjà été cité par M. Renier Chalon (1), à propos d'un troisième, qui porte au droit le même type et la même légende que les nôtres, mais au revers duquel est un écu fretté, entouré de la légende : ✠ LE : VEGHTE AV MARESCAL. M. Chalon a fait remarquer, à ce sujet, que les seigneurs de Vichte, localité près d'Audenarde, étaient maréchaux héréditaires de Flandre.

IV

✠ IEATOIRS · D : COMPTES · D : FLAD'S. Écu au lion de Flandre, dans un encadrement circulaire à huit lobes.

Rev. ✠ COMPTES · IEATES · SEVREMENT. Dans un encadrement semblable à celui d

(1) *Revue numismatique belge*, 1873, p. 221.

droit, écu parti, au 1er d'un lion et au 2e écartelé de quatre lions, dont ceux du premier et du quatrième quartier ont la queue fourchée et passée en sautoir.

Cuivre rouge. Pl. XXIII, fig. 5.

Ce jeton, que M. Édouard Van Hende a publié comme ayant été frappé pour la chambre des comptes de Lille, a été successivement attribué par lui, d'après un exemplaire de faible conservation, d'abord à Philippe le Bon (1), puis à Jean-sans-Peur (2), ducs de Bourgogne qui furent tous deux comtes de Flandre. En émettant la seconde attribution, notre confrère considérait les armoiries placées au revers du jeton comme étant celles de Marguerite, fille d'Albert de Bavière, comte de Hainaut, et femme de Jean-sans-Peur. Mais il est établi par les sceaux de cette princesse (3) que le premier quartier des armes patrimoniales de Marguerite est le losangé de Bavière; et ce quartier, qui prime celui aux quatre lions, c'est-à-dire à l'écartelé de Hainaut et de Hollande, n'existe pas sur le jeton.

D'autre part, les armes figurées au droit du jeton, et M. Van Hende l'a lui-même constaté, ne sont les armes propres ni de Jean-sans-Peur ni de Philippe le Bon. Elles sont, en réalité, celles d'un comte de Flandre antérieur à la domination des ducs de Bourgogne sur cette province; et il n'est pas douteux que ce comte est Louis de

(1) *Numismatique lilloise*. Lille, 1858, p. 119.

(2) *Numismatique lilloise; note sur quelques jetons de la chambre des comptes*. (Lille, 1863), p. 5.

(3) Olivier de Wrée, *Généalogie des comtes de Flandre*, p. 60.

Male, si l'on remarque que les armoiries du revers, telles qu'elles sont caractérisées sur les exemplaires du jeton les mieux conservés de ceux que nous avons rencontrés, ne peuvent absolument convenir qu'à sa femme, Marguerite, fille de Jean III, duc de Brabant, mariée en 1347 et décédée en 1368. L'écu, sur le jeton, est parti, au 1er de Flandre (1), et au 2e écartelé *de Limbourg* (2) *et de Brabant* (3), alors que, pour être rigoureusement exact, l'écartelé devrait être de Brabant et de Limbourg ; mais cette transposition de quartiers, qui n'est pas sans exemples analogues, résultant de méprises ou de distractions des artistes qui ont gravé les coins des jetons, n'est de nature, en définitive, à faire naître aucun doute sur la classification de celui-ci.

Il va sans dire que la chambre des comptes de Lille, instituée seulement en 1385, ne peut rien avoir à prétendre sur ce jeton, reporté à l'époque que nous lui assignons (1347-1368). La légende *Jetoirs d(es) comptes d(e) Fla(n)d(re)s* n'indique pas, d'ailleurs, qu'il ait été, forcément, à l'usage d'une chambre des comptes (4). Nous en dirons autant, pour ce qui est de cette dernière remarque, du jeton aux armes de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de sa femme Marguerite, comtesse de Flandre

(1) Flandre : *d'or, au lion de sable.*

(2) Limbourg : *d'argent, au lion de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir.*

(3) Brabant : *de sable, au lion d'or.*

(4) Dès 1337, au plus tard, il est question de jetons livrés au « *recheveur de Flandres.* » (Compte de la monnaie de Gand, du 13 septembre 1334 au 25 avril 1337, cité par M. Pinchard dans la *Revue numismatique belge*, 1851, p. 301.)

(1383-1404), publié également par M. Van Hende [1], et dont les légendes sont les mêmes que sur le jeton aux armes de Louis de Male et de Marguerite de Brabant.

V

Écu parti, au 1er d'Artois [2], et au 2e d'un lion que nous croyons représenter ici les armes de Hainaut [3].

Rev. Écu avec bordure, chargé d'un râteau mis en pal.

Cuivre jaune. Pl. XXIII, fig. 6.

Ce jeton dont nous avons déjà eu occasion de signaler l'existence [4] ne nous paraît avoir pu être frappé que pour la maison de Marguerite, fille de Jean II, comte de Hainaut, et en sa qualité de comtesse d'Artois.

Marguerite de Hainaut avait été mariée à Robert II, comte d'Artois, en 1298 ; veuve en 1302, elle mourut en 1342.

Le contre-sceau de Marguerite, reproduit dans la *Généalogie des comtes de Flandre,* d'Olivier de Wrée [5], offre la plus grande ressemblance, pour les armoiries, avec notre jeton. On n'y voit également que deux des pendants du lambel et ces pendants sont comme componés, de même que sur le jeton, au lieu d'être chargés de châteaux comme le comporterait la représentation exacte des armes d'Artois.

Quant au râteau dans un écusson, il ne peut qu'indiquer

(1) *Numismatique lilloise,* pl. XXX, fig. 258.

(2) Artois : *semé de France, au lambel à trois* (à quatre ou même à cinq) *pendants, chargés chacun de trois châteaux d'or.*

(3) Hainaut : *d'or, au lion de sable.*

(4) Rouyer et Hucher, *Histoire du jeton au moyen âge,* p. 100.

(5) P. 48.

le service auquel le jeton était destiné [1], service de l'écurie, suivant toute apparence.

Nous avons sous les yeux un autre jeton qui est une variété de celui-ci. Le lambel des armes d'Artois y est à trois pendants, et le lion des armes de Hainaut est sur un champ semé de points. Au revers, l'écu au râteau n'a pas de bordure. Nous donnons le dessin de cette variété, qui est également en cuivre jaune, pl. XXIII, fig. 7.

VI

Écu au lion couronné, et dont le champ est semé de billettes. Ce sont les armes du comté de Bourgogne [2].

Rev. Écu en losange, aux armes d'Artois; le lambel y est à trois pendants, chargés chacun de trois châteaux.

Cuivre jaune. Pl. XXIII, fig. 8.

Jeton de la maison ou des comptes de Mahaut, comtesse d'Artois (1302-1329). Mahaut avait été mariée en 1291 à Othon IV, comte de Bourgogne, dont elle était devenue veuve en 1302.

Ce jeton est un des plus anciens, sinon le plus ancien que nous connaissions, sur lequel les armes d'une femme sont placées dans un écu en losange.

VII

✠ KI SEN DON : DOVNE : EN PVIS :

[1] Cf. *Histoire du jeton*, pp. 82, 88 et 100.

[2] Bourgogne-Comté : *d'azur, au lion d'or, le champ semé de billettes de même*. Quelquefois, comme sur le jeton que nous décrivons, le lion est couronné. (Voy. *Histoire du jeton*, p. 159, note 1.)

LE PLAIT. Dans un encadrement circulaire à six lobes, écu aux armes de Châtillon-Saint-Pol, qui étaient : *de gueules, à trois paux de vair, au chef d'or chargé d'un lambel à cinq pendants d'azur.*

Rev. ✠ LE GRASE : DE : SEN DON : RESTRAINT. Dans un encadrement semblable à celui du droit, écu aux armes de Dreux-Bretagne, qui étaient *échiqueté d'or et d'azur, au franc quartier d'hermine.*

Cuivre jaune. Pl. XXIII, fig. 9.

Jeton d'un très-beau travail, qui offre, d'un côté, les armes de Guy IV, comte de Saint-Pol, et, de l'autre, celles de sa femme, Marie, fille de Jean II, duc de Bretagne.

Marie de Bretagne avait été unie à Guy IV, comte de Saint-Pol, en 1292 ; celui-ci mourut en 1317, et Marie en 1339.

Notre jeton ne peut convenir qu'à ces deux personnages, et il nous paraît plus particulièrement avoir été frappé pour l'usage de la maison de la comtesse. On en connaît d'autres ayant les armes de Guy IV au revers de celles de France (1), ce qui s'explique par les charges importantes dont il a été revêtu à la cour du roi et dans la haute administration des finances, sous Philippe le Bel.

(1) *Revue numismatique française*, 1849, p. 451. — *Histoire du jeton*, p. 45.

Depuis la publication du jeton décrit en ces endroits, nous en avons trouvé un qui a de grands rapports avec lui, mais qui en diffère néanmoins assez sensiblement par le revers. L'écu de France y est entouré d'une légende, laquelle est ainsi conçue : ✠ IE SVI DE LETON : IETES SEVREME.

Guy IV, en effet, était alors grand bouteiller de France, et, en outre, en cette qualité, l'un des deux présidents de la chambre des comptes du roi.

Nous revenons au jeton que nous pensons avoir surtout été à l'usage de la maison de la femme de Guy IV, Marie de Bretagne.

Les deux légendes réunies de cette pièce sont comme une espèce de proverbe rimé :

Ki sen don doune et puis le plaint,
Le grase de sen don restraint.

C'est une allusion à l'usage dans lequel on était d'offrir les jetons en cadeau, allusion qu'on trouve encore sur une autre de ces pièces (1), frappée aux armes de Jeanne de Navarre, reine de France, femme de Philippe le Bel, où il y a :

Le grase de sen don estaint,
Ki son don donne et puis le plaint.

Nous avons, à cette occasion, à faire ici une remarque qui rencontrera encore plus d'une fois son application : c'est que les légendes des jetons reproduisaient souvent des proverbes, des sentences, des dits moraux et autres, qui avaient généralement cours à l'époque, et qu'on retrouve, plus ou moins concis, plus ou moins développés, dans les productions littéraires du temps. Pour nous en tenir aux légendes citées ci-dessus, nous nous bornerons à copier ce passage du *Roman de la Rose :*

.... Bontés de chose prestéo
Est tost rendue et aquitée;

(1) *Histoire du jeton*, p. 83.

Mès de chose donnée en dons
Doit estre grans li guerredons.
Donne-le dont tout quitement,
Et le fai débonnairement :
Car l'en a la chose moult chière
Qui est donnée à bele chière;
Mès ge ne pris le don un pois
Que l'en donne desus son pois [1].

On connaissait déjà un jeton de Marie de Bretagne, comtesse de Saint-Pol [2]. Ce dernier et sans légendes, et l'écu de Dreux-Bretagne, placé au revers de celui de Châtillon-Saint-Pol, est gravé en sens inverse, de telle sorte que le franc quartier est à senestre, alors qu'il devrait être à dextre.

VIII

✠ GETOIR : DV : BVRETV : DV : CO'TE : DESTVMPES. Armoiries occupant tout le champ, et qui consistent en un écartelé de Bourgogne moderne et d'Artois.

Rev. ✠ SE : BIEH : EH : VIEHT : SE : BIEH : EH : VIE'T. Deux bâtons noueux, croisés

[1] *Le Roman de la Rose,* édition de Francisque Michel. Paris, Firmin Didot frères, etc., 1864, t. I, p. 75.

M. Francisque Michel interprète les mots *desus son pois,* par ceux-ci : *à contre-cœur ;* et nous pensons que c'est avec toute raison, bien que la première idée qui semble devoir se présenter, quand on ne fait pas attention au sens de tout ce passage, soit : *je ne prise pas un pois la chose donnée, quand celui qui la donne en exagère l'importance.* De toute manière, le rapport des vers cités avec l'inscription de nos jetons est évident.

[2] *Histoire du jeton,* p 160.

l'un sur l'autre à leurs extrémités et environnés de flammes.

Cuivre rouge. Pl. XXIV, fig. 10.

Ce jeton, dont nous devons la possession à l'amitié de notre savant confrère, M. Dancoisne, est de Jean de Bourgogne-Nevers, né en 1415, le jour de la bataille d'Azincourt, dans laquelle son père, Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, fut tué. Jean était petit-fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et par conséquent cousin germain de Philippe le Bon.

Philippe le Bon épousa, en 1424, la mère de notre Jean de Bourgogne-Nevers, Bonne d'Artois, restée veuve depuis 1415. En 1434, et à titre de compensation dans des règlements d'affaires d'héritage, Philippe le Bon céda le comté d'Étampes à Jean de Bourgogne-Nevers, qui en fut mis en possession à la suite et en exécution du traité d'Arras de 1435, nonobstant le don que le dauphin, depuis Charles VII, en avait fait en 1421 (1), comme de terre confisquée, à Richard de Bretagne, frère du duc Jean VI (2).

Jean, comte d'Étampes, paraît avoir été, pendant une

(1) Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 264. — Le P. Anselme, t. III, p. 129.

(2) Le titre de comte d'Étampes fut simultanément porté par Jean de Bourgogne-Nevers et par Richard de Bretagne. Les armes de ce dernier étaient : d'hermine, au lambel d'azur, à trois pendants, chargé de fleurs de lis d'or. (P. Anselme, t. I, p. 462.)

Voir, pour les propriétaires successifs du comté d'Étampes et pour les prétentions auxquelles il donna lieu, le P. Anselme. t. I, p. 462, et t. III, p. 129 et suiv. ; Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, 1722, t. III, p. 108, etc.

grande partie de sa vie, tout particulièrement attaché à Philippe le Bon, dont il fut assez longtemps le pupille. On le trouve, à partir de 1434, presque constamment à la cour de ce prince dans les Pays-Bas, ou mêlé à son histoire (1).

En 1461, quand Philippe le Bon vint assister au sacre de Louis XI à Reims, et à la Joyeuse Entrée de ce roi à Paris, le comte d'Étampes l'accompagnait encore (2)

Des questions d'intérêt et de politique, des querelles avec le comte de Charolais, finirent par éloigner le comte d'Étampes de la cour de Philippe le Bon. Il devint, du reste, bientôt après, comte de Nevers, par la mort de Charles, son frère aîné, décédé en 1464, et nous ne le voyons plus, ensuite, qu'attaché aux intérêts du roi de France, d'abord sous Louis XI, puis sous Charles VIII. Il mourut à Nevers en 1491.

Il ne nous paraît pas douteux que le jeton de Jean de Bourgogne-Nevers, comte d'Étampes, dont nous avons donné le dessin, a été frappé pour le service de ses finances, et dans les Pays-Bas bourguignons, durant le long espace de temps qu'il les a habités. Notre exemplaire est en cuivre rouge, comme la plupart des jetons sortis des ateliers monétaires que Philippe le Bon a pos-

(1) *Chroniques de Monstrelet*, édition Buchon (Panthéon littéraire), pp. 680, 716, 752, 772. — *Mémoires d'Olivier de la Marche*, édition de Bruxelles, 1616, pp. 226, 350, 353, 413.—*Mémoires de Jacques Du Clercq* (Panthéon littéraire), pp. 44, 48, 60, 131.— Dom Antoine de la Taverne, *Journal de la paix d'Arras*. Paris, 1651, pp. 21, 23, 111, 114. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 433 et suiv., 451 ; t. III, pp. 77, 390 et suiv., 419.

(2) *Œuvres historiques inédites de Georges Chastellain*, édition Buchon (Panthéon littéraire), p. 136.

sédés dans les provinces belgiques, et il a avec eux un air de famille assez caractérisé.

Les armoiries placées sur le jeton sont celles que Jean a portées aussi longtemps que vécut son frère aîné, Charles, comte de Nevers. Ce sont, en réalité, les armes de son père, qu'il écartela, comme puîné, de celles de sa mère, Bonne d'Artois. Elles sont ainsi sur son sceau en qualité de comte d'Étampes et de seignenr de Dourdan (1), de même que dans l'*Armorial* du héraut Berry (2), et parmi les blasons des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, recueillis par Maurice (3).

A la mort de Charles, son frère, Jean prit les simples armoiries de Bourgogne moderne (4), particulièrement affectées, quand elles se trouvent seules, au chef de la branche de Bourgogne-Nevers, ainsi que M. de Soultrait l'a fait remarquer lorsque, le premier (5), il a relevé l'erreur que Van Mieris avait commise en attribuant à Charles le Téméraire (6) un autre jeton bien connu aujourd'hui, portant les simples armes de Bourgogne moderne, au revers de quatre bâtons noueux disposés en croix, et sur lequel on lit, des deux côtés : *Se bien an*

(1) Olivier le Wrée, *Généalagie des comtes de Flandre*, p. 118.

(2) *Armorial de France*, etc., composé vers 1450 par Gilles le Bouvier, dit Berry, publié par Vallet de Viriville. Paris, 1866, p. 64, n° 46.

(3) *Le Blason des armoiries des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or.* La Haye, 1667, p. 56.

(4) Voir son sceau comme comte de Nevers, dont le dessin a également été donné par Olivier de Wrée, dans la *Généalogie des comtes de Flandre*, p. 118.

(5) *Essai sur la numismatique nivernoise.* Paris, 1854.

(6) *Histori der nederlandsche vorsten*, t. I, p 100.

vien, se bien an vien. M. de Soultrait a fait en même temps la restitution de ce dernier jeton à Jean de Bourgogne, et à l'époque où il était devenu comte de Nevers, restitution dont la justesse est pleinement confirmée par celui plus ancien que nous publions, où l'on voit la même devise, mais plus correctement écrite.

Cette devise de Jean de Bourgogne-Nevers, *Se bien en vient,* est naturellement à rapprocher de celle : *Je l'ai emprins, bien en avienne,* placée sur des médailles et des jetons de Charles le Téméraire, laquelle serait formée, d'après ce qu'on lit dans les Mémoires d'Olivier de la Marche (1), du *mot* du duc, *Je l'ai emprins,* et de celui de Marguerite d'York, sa troisième femme, *Bien en avienne.*

Sur deux jetons que nous possédons, à la légende *Vive Bourgogne,* entourant un écu marqué des armoiries à sept quartiers, telles que les ont portées Philippe le Bon à partir de 1430, et Charles le Téméraire durant tout son règne, il y a au revers, autour d'une croix : *A bien viengne tout* (2). C'est encore une devise à rapprocher des deux autres ci-dessus.

Ajoutons que, aux noces de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, en 1468, on chanta à Bruges, devant

(1) Édition de 1616, p. 550.

(2) On sait que la devise *A bien viengne tout* a été adoptée, nous ne pourrions dire à quelle époque, par la famille de Vienne, très-distinguée en Bourgogne, et dont un membre, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, etc., surnommé *le sage,* a été conseiller et chambellan de Philippe le Bon, et le premier chevalier nommé dans l'ordre de la Toison d'or. Mais les deux jetons dont nous parlons n'ont rien qui rappelle cette famille par aucune dénomination, non plus que par les armoiries qu'ils portent.

la princesse, un rondeau dont le refrain était *Bien vienne* (1). Il s'agissait, à la vérité, d'un compliment de bienvenue; mais le goût des allégories, à cette époque, était beaucoup trop prononcé pour qu'on ne puisse, dans ce refrain, en soupçonner quelqu'une se rapportant au *mot* de Marguerite.

IX

✠ IETOIRS : O : NOBLE : CONTE : DE : CARL'. Champ armorié, écartelé : au 1er et au 4e de Bourgogne moderne, au 2e parti de Bourgogne ancien et de Brabant, et au 3e parti de Bourgogne ancien et de Limbourg. Sur le tout, de Flandre. Pour brisure, un lambel à trois pendants, portant sur les quartiers supérieurs. La fleur de lis qui précède la légende indique que le jeton a été frappé à la monnaie de Flandre.

Rev. ✠ QVI : BIEN : IETRT : LE : COMPTE : TROVERT. Écu aux mêmes quartiers que ci-dessus, mais sans brisure, dans un encadrement circulaire polylobé.

Cuivre rouge. Pl. XXIV, fig. 11.

Jeton frappé pour le service de Charles le Téméraire, alors qu'il n'était encore désigné que sous la qualification de comte de Charolais, c'est-à-dire du vivant de Philippe le Bon, dont les armes sont au revers de cette même pièce, et qui décéda en 1467. Charles, né en 1433, avait dès son baptême le titre de comte de Charolais. Nous avons déjà fait connaître un jeton de lui en cette qua-

(1) *Olivier de la Marche*, édition citée, p. 539.

lité [1], mais moins curieux que celui-ci, en ce qu'il ne donnait pas ses armoiries.

Les armoiries du comte de Charolais ont pour brisure, comme on vient de le voir, un lambel, qui s'étend sur tous les quartiers supérieurs. D'après Maurice, ce lambel était d'argent [2]. Il est d'ailleurs à remarquer que la brisure n'est pas toujours placée de la même manière dans les armoiries du comte. Son sceau, qu'a publié Olivier de Wrée [3], porte le lambel répété sur chacun des deux quartiers de son écu affectés aux armes de Bourgogne moderne, sans empiéter sur les autres quartiers.

X

X O MATER DEI MEMENTO MEI. Briquet, pierres à feu et étincelles, bâtons noueux enflammés; insignes tirés, pour la plupart, du collier de l'ordre de la Toison d'or, et qui ont été employés en devise par Philippe le Bon comme aussi par Charles le Téméraire.

Rev. O MATER DEI MEMENTO MEI. Croix dont les branches sont terminées en fleurs de lis, et cantonnées de fleurons.

Cuivre jaune. Pl. XXIV, fig. 12.

Jeton de style tournaisien, peu commun, pensons-nous, avec le type du droit, bien qu'on trouve très-souvent ce

(1) *Histoire du jeton*, p. 139.

(2) *Le Blason des armoiries des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or*, p. 36. — Maurice y reproduit les armoiries du comte de Charolais comme elles sont sur notre jeton, c'est-à-dire avec le lambel s'étendant sur tous les quartiers supérieurs de l'écu.

(3) *Sigilla comitum Flandriæ*, 1639, p. 92.

type, mais sur des jetons d'un style très-différent et ne rappelant nullement celui des produits de Tournai.

D'après les conséquences tirées de rapprochements faits entre divers jetons de Tournai par M. de Longpérier [1], le nôtre ne serait pas antérieur au règne de Louis XI. Personnellement, nous n'avons pas jusqu'ici, sur ce sujet, d'opinion bien arrêtée.

XI.

✠ CHE : SONT : GETTOIRS : DE : LE : CAMBRE. Les lettres majuscules gothiques C et M, initiales de Charles et de Marguerite, réunies par un lacs d'amours, comme sur le jeton des finances du duc Charles le Téméraire, publié par M. Camille Picqué, dans la *Revue numism. belge*, 1869, pl. XIV.

Rev. ✠ MVX : DENIERS : DE : MA : DAME : LA : DVC (*hesse*). Champ armorié, parti au 1er des quartiers de Bourgogne moderne, de Bourgogne ancien, de Brabant, de Limbourg, avec Flandre sur le tout, tels que Charles le Téméraire les portait dans son écu ; et au 2e d'un écartelé de France et d'Angleterre.

Cuivre rouge. Pl. XXIV, fig. 13.

Ce jeton, aux armes de Marguerite d'York, troisième femme de Charles le Téméraire, ne laisse, par ses légendes, aucun doute sur son objet : il était à l'usage de la chambre aux deniers de cette duchesse de Bourgogne.

Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre Édouard IV,

[1] *Revue numismatique française*, nouvelle série, 1860, pp 384 à 395.

mariée à Charles le Téméraire en 1468, veuve en 1477, décédait à Malines en 1503.

XII

: HIC : AQVILA : E : LEO : CONCORDES : SVNT : IN : SIMVL : VNSI. Champ armorié, parti au 1er d'une demi-aigle de l'Empire et au 2e d'un demi-lion contourné. Les deux portions représentées de ces animaux sont adossées.

Rev. ✠ NVMERVS : EST : DISCRETIO : RERVM : OMNIVN. L'écu de Bourgogne à sept quartiers, tel que le portait Charles le Téméraire, et brochant sur la croix de Saint-André. Autour de ce type, quatre briquets environnés de flammes.

Cuivre rouge. Pl. XXIV, fig. 14.

Voilà un jeton que nous avons souvent désiré de rencontrer en nature. Nous le désirions, parce que le dessin et l'interprétation qu'en a donnés Van Mieris (1) ne nous ont jamais satisfait pour ce qui concerne la légende du droit, reproduite ainsi dans le texte de cet auteur :

HIC AQVILA ET LEO CONCORDES SVNT IDVS II IVLII VISI.

Notre embarras était de nous rendre compte de ce que venait faire en ce lieu, c'est-à dire sur un jeton purement laïque, la mention de la veille des ides de juillet, assez insolite en pareil cas, et surtout alors que l'année de l'incarnation du Sauveur n'est pas même indiquée. La vue du

(1) *Histori*, etc., t. I, p. 126.

jeton a fait cesser l'embarras que nous éprouvions. Il est maintenant évident que la légende, sans exprimer aucune date, dit simplement, mais non pas sans un certain cachet de jovialité, qu'ici l'aigle et le lion, *tout en se tournant le dos* (si toutefois nous pouvons parler ainsi), n'en sont pas moins d'accord : *Hic aquila et leo concordes sunt, insimul versi* (1).

On remarquera, au surplus, que l'exemplaire qu'a dessiné Van Mieris différait un peu du nôtre. Le mot *insimul,* au lieu de s'y trouver en toutes lettres, y était écrit en abrégé : l'SIMVL. Sans cette circonstance, qui a été malencontreuse pour Van Mieris, il n'aurait assurément jamais songé à appeler à son aide les ides de juillet, pour l'explication de l'inscription dont il s'agit.

Van Mieris a classé sous la date de 1475 le jeton dont nous nous occupons, lequel fait allusion, suivant lui, à la réconciliation qui eut lieu entre Frédéric III, empereur d'Allemagne, et Charles le Téméraire, après le siége de Nuys, et au projet du mariage, arrêté à la même époque, de Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur, avec Marie, fille du duc de Bourgogne. Cette attribution nous paraît bien établie, à cause de la présence de l'aigle de l'Empire, ne pouvant personnifier ici que

(1) La plaisanterie que contiennent, dans la légende du jeton, les mots *concordes insimul versi* rappellera peut-être à plus d'un lecteur les vers que Furetière, dans son *Roman bourgeois,* faisait plus tard sur les cheveux de Charroselles,

« Qui, *tous meslez s'entr'accordans,* »

mettaient le peigne au défit de mordre sur eux.

Est-ce le cas de répéter que les beaux esprits se rencontrent?

Frédéric III, aigle adossée au lion, qui figure dans maint quartier des armes de Charles le Téméraire, et qui, pour avoir été représenté *contourné*, afin de donner plus de grâce à l'ensemble du type, n'en personnifie pas moins ce dernier prince. Pierre de Blarru, dans son poëme de la Nancéide, n'appelle Charles le Téméraire très-souvent que « *Leo* (1), » nom que lui donne le poète, est-il dit en note, *propter animi magnitudinem, vel quia ejus vexillum leonibus insigniebatur.*

XIII

Chacun sait que le mariage de Maximilien, archiduc d'Autriche, et de Marie de Bourgogne, préparé, comme on l'a vu ci-dessus, dès 1475, n'eut lieu, après bien des traverses, qu'en 1477.

Plusieurs jetons rappellent cette union. Nous ne faisons pas ici une monographie, et notre intention n'est que d'en publier un, qui est daté de 1479, et qui nous paraît remarquable par son travail comme par ses types (2).

✠ MENE : MENSVRA' : IN : OMNIBVS : REBVS : I8^9. Un griffon et un lion, accroupis et affrontés, tenant ensemble le briquet et le caillou de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. ✠ QD: TETS : SE'PER : RESPICE

(1) *Petri de Blarrorivo, Parhisiani, insigne Nanceidos opus, de bello Nanceiano.* — Impressum in pago divi Nicolai de Portu, anno M.D.XVIII.

(2) Ce jeton a été décrit par Van Orden, *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen,* tweede of laatste deel, 1830, p. 4.

: FINE? : 1849. Croix de Saint-André accostée de deux M gothiques, initiales de Maximilien et de Marie, et accompagnée d'un briquet, dans chacun des cantons supérieur et inférieur.

Cuivre rouge. Pl. XXIV, fig. 15.

Le griffon et le lion qui paraissent sur le jeton y sont les symboles de Maximilien et de Marie. On rencontre souvent, sur les sceaux de Maximilien, le griffon servant de support à son écu.

XIV

Les planches qui accompagnent cet article étaient composées quand nous avons trouvé le jeton dont voici la description :

REKENENN : VOOR : DEN : GNTEL : MEEST (*jetons pour le général maître*). — Écu aux armes de Philippe le Beau, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or. Cet écu est écartelé, au 1er et au 4e d'Autriche moderne, chargé, pour brisure, d'un lambel à trois pendants, et parti de Bourgogne moderne ; au 2e de Bourgogne ancien, parti de Brabant, et au 3e de Bourgogne ancien, parti de Limbourg; sur le tout, de Flandre.

Rev. ✠ VANDER · MVNTE · VAN : VLANDREN (*de la monnaie de Flandre*). Le lion de Flandre, dans un entourage de cinq arcs de cercle dentelés intérieurement.

Ce jeton ne diffère absolument de celui que nous avons publié, avec M. Hucher, dans l'*Histoire du jeton au moyen âge*, pl. XII, fig. 104, que par les mots GNTEL

MEESTER, substitués à MVΨT MEESTR dans la légende du droit. Il se rapporte manifestement encore à la minorité de Philippe le Beau et aux époques où les forges monétaires du comté de Flandre travaillèrent sous la dépendance des États et des principales villes de la province, en dehors de l'autorité de Maximilien, père et tuteur du jeune comte, c'est à-dire de 1483 à 1485 et de 1488 à 1491, date que portent les dernières monnaies connues au nom de Philipe le Beau et de la ville de Gand. Ce nouveau jeton est principalement à remarquer parce qu'il a été fait pour le service du général maître, tandis que les deux autres, presque semblables, que l'on connaissait (1), savoir celui publié dans l'*Histoire du jeton*, et celui aux mêmes types et avec même légende au droit, mais ayant au revers une légende différente, mis en lumière par M. Camille Picqué dans la *Revue numism. belge*, en 1869 (2), pourraient avoir été faits pour le service du maître particulier.

Nous possédons un exemplaire de chacun de ces trois jetons, et nous constatons qu'ils ont tous les trois, dans les quartiers d'Autriche moderne, un petit lambel à trois pendants, de peu d'apparence, à la vérité, mais néanmoins très reconnaissable quand l'attention a été fixée sur ce point. On remarquera que le même lambel existe sur un autre jeton de la minorité de Philippe le Beau, frappé

(1) Nous ne parlons pas d'un quatrième jeton fait pour la monnaie de Gand sous Philippe le Beau, publié par M. R. Chalon (*Revue numismatique belge*, 1870, pl. VII), mais qui diffère beaucoup de ceux dont nous nous occupons ici.

(2) Pl. XIV, fig. 4.

pour la chambre des comptes de Lille, et publié par M. Van Hende dans sa *Numismatique lilloise*, pl. XXXI, fig. 272. Le lambel qui servait de brisure aux armes de Philippe le Beau à l'époque de sa minorité était d'argent, suivant Maurice [1]; mais cet auteur le fait porter sur l'ensemble des quartiers supérieurs de l'écu, au lieu de le restreindre aux quartiers d'Autriche moderne.

Les jetons gravés dans les deux planches qui accompagnent cette notice font partie de notre collection, à l'exception du n° 6, qui appartenait à M. Alexandre Hermand, de Saint-Omer. Le n° 5 a été dessiné d'après l'exemplaire de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, mieux conservé que le nôtre.

[1] *Op. cit.*, p. 104.

J. Rouyer.

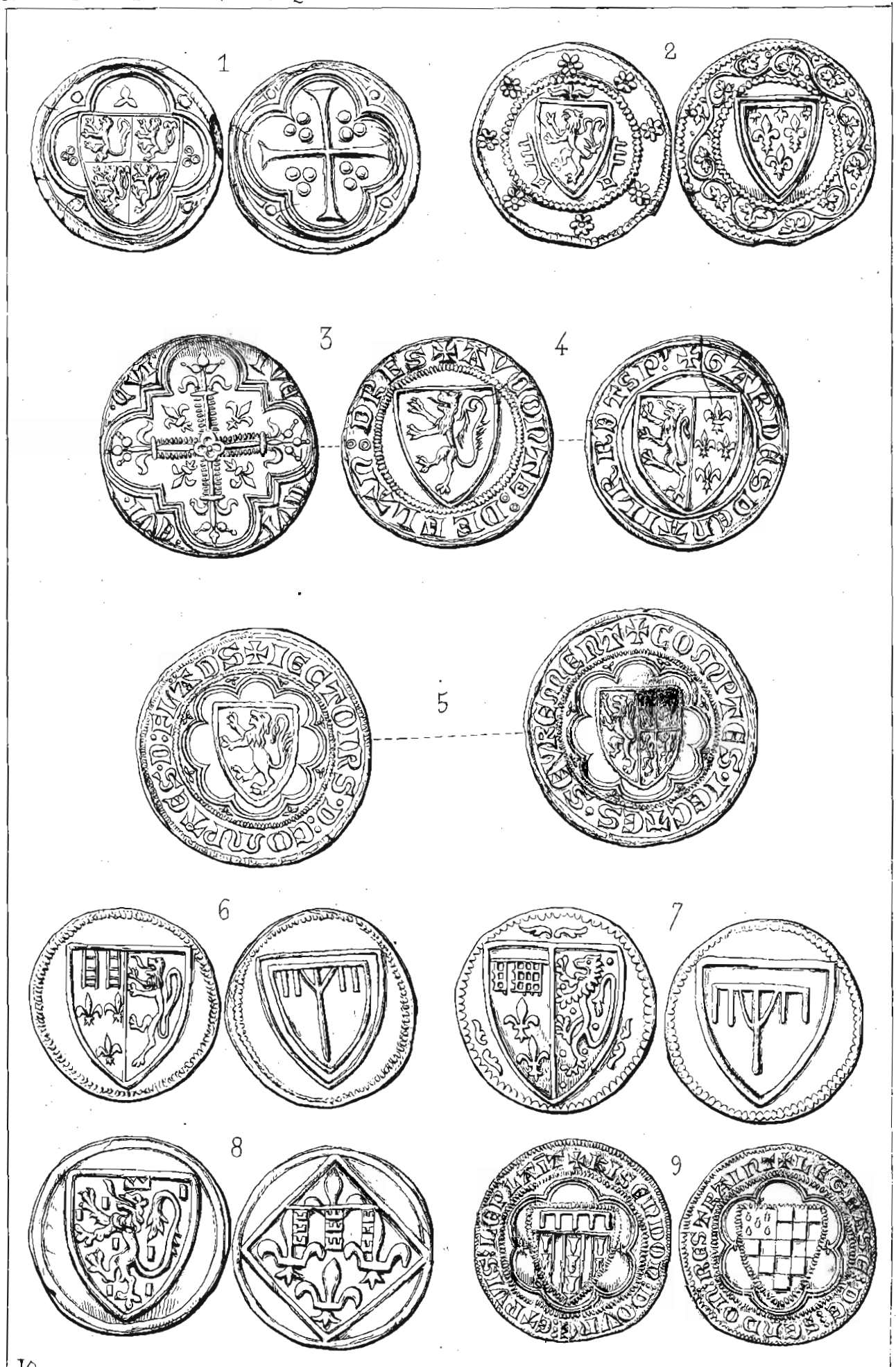
1
2
3
4
5
6
7
8
9

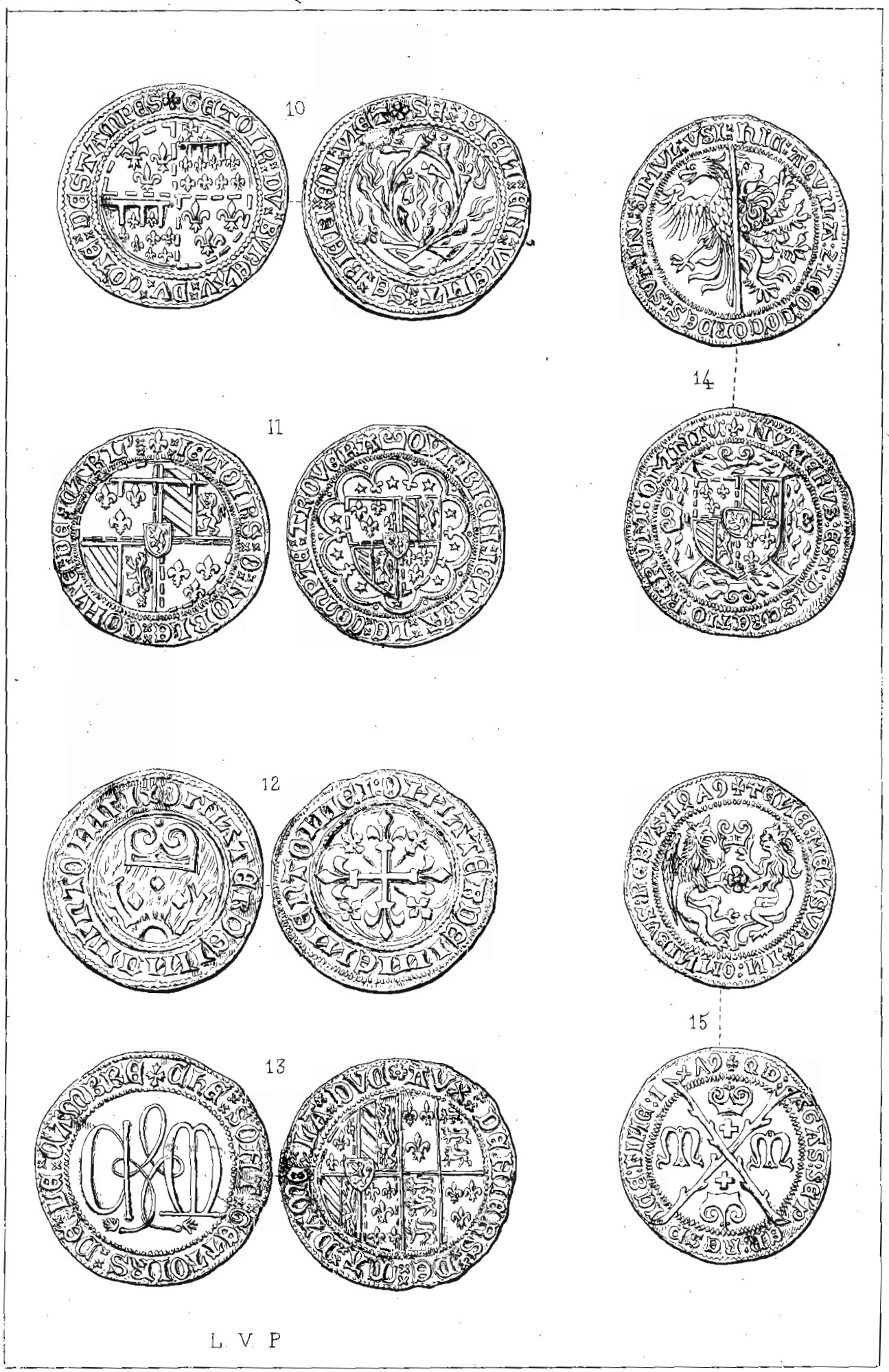

L. V. P.